

# LA LETTRE DES ELU·E·S

Groupe Socialiste et Républicain - Conseil Départemental du Loiret

MARS 2024



NUMÉRO 12

*Les 42 conseillers départementaux se sont réunis en session plénière les 15 et 16 février. A l'ordre du jour : le budget 2024, sur lequel nous nous sommes abstenus. Si nous constatons certaines avancées, nous considérons que le Conseil Départemental ne s'engage pas suffisamment dans la mise en place d'actions permettant davantage de justice sociale. Deux illustrations : le manque d'engagement pour lutter contre le non-recours aux droits, et l'absence de tarification sociale dans la restauration des collèges.*

*En ouverture de session, nous sommes également revenus sur la loi immigration. Nous avons fermement regretté la remise en cause par les parlementaires LR du Loiret de la décision du Conseil Constitutionnel, une décision pourtant rendue en droit. Cette décision censure notamment une disposition qui restreignait l'accès à l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA) aux personnes de nationalité étrangère en situation régulière ; les aides sociales sont et doivent rester universelles.*

*Bonne lecture à toutes et à tous !*

Baptiste Chapuis, Grégoire Chapuis, Marie-Agnès Courroy, Vincent Devailly,  
Karine Harribey, Hélène Lorme, Vanessa Slimani, Jean-Vincent Valliès

## SOMMAIRE

- P.2 LOI IMMIGRATION : UNE LOI INJUSTE ET INEFFICACE, CENSURÉE EN DROIT
- P.3 PROTECTION DE L'ENFANCE : DES AVANCÉES, MAIS ENCORE TANT À FAIRE ...
- P.4 EDUCATION ET JEUNESSE : TOUJOURS PAS DE TARIFICATION SOCIALE !
- P.5 RSA ET INSERTION : POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
- P.6 BUDGET PRIMITIF 2024 : POUR DAVANTAGE DE JUSTICE SOCIALE
- P.7 EN BREF ...

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux : [www.ser45.fr](http://www.ser45.fr)



Pour nous contacter : Mail : [groupe@ser45.fr](mailto:groupe@ser45.fr) ; Tél. : 02.38.77.96.30 ; Adresse : 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

## LOI IMMIGRATION : UNE LOI INJUSTE ET INEFFICACE, CENSURÉE EN DROIT

La séance d'ouverture est l'occasion de débattre de sujets d'actualité nationale, ayant des répercussions sur nos politiques départementales. **Hélène Lorme est ainsi revenue sur le contenu de la « loi immigration » et l'impact sur les bénéficiaires de l'APA, si elle n'avait pas été en partie censurée par le Conseil Constitutionnel.**



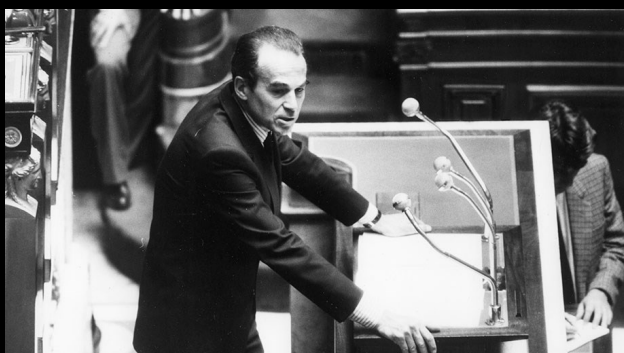
**HÉLÈNE LORME**

### **Censure par le Conseil Constitutionnel : une décision fondée en droit**

« Vous pouvez imaginer non sans mal notre satisfaction de voir une série d'articles retoqués par le Conseil Constitutionnel, qui a, rappelons-le clairement, rendu une décision en droit. **Prétendre qu'il aurait jugé d'un point de vue purement politique, et ainsi remettre en cause son jugement, c'est attaquer l'Etat de droit ; il est inquiétant de voir certains élus « républicains » prendre une pente dangereuse en critiquant de la sorte l'avis du Conseil Constitutionnel.** Comme l'a écrit le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier : « S'il y a tout à craindre d'un gouvernement des juges, il y a plus encore à craindre d'un gouvernement sans juge. Le Conseil Constitutionnel est le garant de l'Etat de droit et s'assure que les institutions puissent librement s'exprimer, pourvu qu'elles le fassent en respectant ce que la Constitution prescrit : c'est ainsi que les droits et les libertés des citoyens seront garantis. » »

### **Restriction de l'accès à l'APA : une atteinte aux droits fondamentaux**

« Bon nombre des articles censurés l'ont été sur la forme, en tant que cavaliers législatifs, et non sur le fond. Nous espérons que les dispositions injustes qui ont été censurées ne reviendront pas à l'agenda du Parlement, et notamment ce que contenait l'article 19, prévoyant que tout étranger venu d'un pays extra-européen devait justifier de cinq ans de résidence ou de deux ans et demi d'activité professionnelle en France avant d'être éligible à des prestations comme l'APA, (Allocation Personnalisée d'Autonomie). **Cette mesure constituait une atteinte aux droits fondamentaux des personnes de nationalité étrangère ; les aides sociales sont et doivent rester universelles.** Qui peut croire que c'est en restreignant l'accès à l'APA, dont la moyenne d'âge des bénéficiaires en France est aux alentours de 80 ans, que sera mieux contrôlée l'immigration ? Espérons que le Conseil Départemental sera prêt, si besoin était, à compenser un éventuel retour de cette disposition, pour faire en sorte que les personnes qui ne pourraient plus percevoir ce droit puissent malgré tout bénéficier d'une aide. Il est de notre devoir de faire respecter notre pacte républicain et de permettre à tous les Loirétains de vivre dignement. » »



En ouverture de séance, Jean-Vincent Valliès a rendu hommage à Robert Badinter, décédé le 9 février 2024 : « Il a fait évoluer le droit français avec humanisme. Il a été une conscience, une âme, avec réalisme et hauteur de vue. J'appelle chacun à s'inspirer d'hommes et de femmes comme lui pour nos débats, avec des nuances permettant le respect tant de l'Histoire que des valeurs de la République. » (Discours de Robert Badinter à la tribune de l'Assemblée Nationale - septembre 1981)

## PROTECTION DE L'ENFANCE : DES AVANCÉES, MAIS ENCORE TANT À FAIRE ...

Nous n'avons pas voté le budget 2024 affecté à la Protection de l'Enfance. Si nous constatons de réelles avancées, **de nombreux dossiers restent à travailler, notamment le sureffectif de la Maison de l'Enfance et l'accueil des Mineurs Non-Accompagnés, aujourd'hui nombreux dans les hôtels.**



**BAPTISTE CHAPUIS**

### Des avancées notables

*« Je veux saluer les avancées : l'aide à l'investissement à destination des associations qui permet de soutenir la création d'établissements afin d'accueillir un plus grand nombre d'enfants, les créations de postes, le fait de sortir de la précarité un certain nombre d'agents qui travaillent à la Maison de l'Enfance et qui étaient reconduits de contrats en contrats, etc. **Cela va dans le bon sens. C'est une réponse nécessaire à ce qui se passe aujourd'hui.** »*

### Un regret sur la Maison de l'Enfance (MDE) : le manque d'anticipation

*« Je regrette que l'évolution de la capacité d'accueil du site d'Orléans soit mentionnée mais pas traduite de manière budgétaire. Nous avons besoin d'anticiper. La MDE d'Orléans reste à l'étroit : nous avons transformé des bureaux et des salles d'activités en chambres. Même si tous les sites prévus ouvraient leurs portes demain, nous savons qu'il y aurait toujours une tension en termes d'effectif. Même si aura lieu cette année une réflexion sur le projet d'établissement, j'aurais souhaité que nous commencions à mettre quelques crédits d'études pour voir ce qu'il est possible ou non de faire. Nous savons que les procédures administratives peuvent être longues ; anticipons en engageant des études en 2024 pour ouvrir éventuellement un nouveau bâtiment le plus rapidement possible. »*

### **159 Mineurs Non-Accompagnés sur 326 placés dans des hôtels**

**159 sur 326.** C'est le nombre de MNA accueillis dans des hôtels sur décision du Conseil Départemental du Loiret, en décembre 2023. Pourtant, la loi Taquet votée en février 2022 prévoyait l'impossibilité de placer des jeunes dans des structures hôtelières. Mais les décrets d'application ne sont jamais sortis ... jusqu'au 18 février, quelques jours après notre session départementale. Ils prévoient notamment les modalités de dérogation à l'interdiction du placement à l'hôtel : en cas d'urgence et pour une durée maximale de deux mois, pour des jeunes de 16 à 21 ans, avec une surveillance de nuit comme de jour. Des précisions restent attendues par les professionnels du secteur, notamment sur les personnes habilitées à encadrer les jeunes et le taux d'encadrement.

Au cours de la session, un projet de convention destinée à l'accueil en hôtel de jeunes mineurs non-accompagnés a été adopté (le groupe Socialiste s'est abstenu). Baptiste Chapuis a rappelé qu'aucun enfant n'avait sa place dans un hôtel : *« Un jour, quelqu'un a décidé qu'on pouvait accueillir un mineur dans un hôtel ; et c'est à ce moment-là qu'on a ouvert une porte qu'on n'aurait jamais dû ouvrir. Nous avons eu des cas dramatiques dans l'histoire de notre département, comme partout en France, avec des risques liés à la prostitution, à la violence, à la drogue, ... La responsabilité est collective sur ce sujet, l'Etat ne prend pas ses responsabilités et n'accompagne pas les départements. La loi Taquet était plutôt ambitieuse, mais c'était il y a deux ans. Du travail a été fait depuis, mais on retrouve une situation où, malheureusement, le nombre d'enfants en hôtels n'a pas baissé. Soyons extrêmement attentifs aux types d'hôtels avec lesquels nous conventionnons pour éviter toute dérive. »* Marie-Agnès Courroy a complété en rappelant que *« ce sont des enfants avec des parcours complexes, qui ont besoin de protection, d'un cadre. Ne laissons pas tomber ces jeunes qui seront les citoyens de demain. »*

## EDUCATION ET JEUNESSE : TOUJOURS PAS DE TARIFICATION SOCIALE !

Nous nous sommes abstenus sur le rapport budgétaire consacré aux politiques éducatives. En effet, **la tarification sociale dans la restauration des collèges, pour que chaque famille paie les repas de leurs enfants en fonction des revenus, n'apparaît plus. Cette mesure de justice sociale que nous portons depuis plusieurs années mérite d'être expérimentée !**



VANESSA SLIMANI

### Pour une expérimentation de la tarification sociale

*« Je trouve vraiment dommage que le Département, avec sa capacité d'ingénierie que l'on constate sur d'autres politiques, n'arrive pas à lancer un travail d'expérimentation sur quelques établissements, pour voir ce que cela peut représenter en termes de complexité. Avant même d'avoir démarré, dire qu'on ne pourra pas la mettre en place, cela me gêne. Je rappelle qu'il y a des enfants qui, malgré le tarif actuellement proposé, ne mangent pas au collège, sans que nous ayons la garantie qu'ils mangent bien un repas chez eux. »*

### Un choix qui doit être politique

*« Il faut être pragmatique. Soit vous voulez le faire, soit vous ne voulez pas le faire. Nous savons les difficultés que ce dispositif impliquerait pour les gestionnaires. Mais on ne peut pas se satisfaire d'abandonner un projet parce que des agents administratifs disent non. Ce ne sont pas eux qui font la politique. On ne peut pas gérer un département si cela se passe ainsi. »*



JEAN-VINCENT VALLIÈS

### Classes de découvertes

Jean-Vincent Vallières et Vanessa Slimani ont relayé une difficulté remontée par des enseignants au cours d'une permanence cantonale. Ils regrettaient que la participation financière du Conseil Départemental aux classes de découvertes n'ait pas évolué favorablement depuis plusieurs années : *« cela crée des difficultés d'organisation. Le prix augmente et donc la participation financière des familles augmente également. Les enseignants ont de plus en plus de difficultés à avoir des classes complètes pouvant bénéficier de ces actions. »* Rappelons qu'au début du précédent mandat, nous nous étions opposés à la baisse de la participation départementale aux classes de découvertes pour les écoles maternelles et élémentaires.

### Le collège André Malraux toujours en attente



Si Hélène Lorme s'est satisfaite de voir l'inscription budgétaire pour des travaux de sécurité et de mise aux normes au collège André Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle, elle a rappelé qu'il s'agit du dernier collège en REP n'ayant pas fait l'objet d'une restructuration, pourtant promise il y a des années : *« C'est un collège ancien, avec une rentrée 2024 où nous aurons encore 50 élèves de plus. Le Département s'était engagé à des études pour une restructuration. Nous souhaitons que les discussions avancent rapidement. Nous le devons aux élèves et aux équipes enseignantes. »*

## RSA ET INSERTION : POUR UN DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Comme chaque année, nous avons regretté que le Département ne s'engage pas plus fermement dans la lutte contre le non-recours aux droits. Environ un tiers des Français éligibles au RSA ne le réclament pas. **Nous demandons aussi un meilleur accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique, levier efficace pour un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.**



VANESSA SLIMANI

### Lutte contre le non-recours aux droits : toujours aussi peu de volonté

*« Pour faciliter l'accès aux droits, je regrette une fois encore le peu de volonté et d'engagement, avec une unique action de subvention du CDAC, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, pour un petit montant (21 000 €) à l'échelle du budget du Département, sans que nous ayons d'ailleurs un quelconque retour de son activité. »*

### Le rôle essentiel des structures d'Insertion par l'Activité Economique

*« Concernant le retour à l'emploi, je souhaite ici appuyer l'importance de l'accompagnement de l'Insertion par l'Activité Economique, et donc l'action des structures présentes dans le Loiret. Il est évoqué dans le rapport la transformation du modèle économique de ces acteurs, notamment le fait qu'il est indispensable de ne pas compter uniquement sur les subventions publiques. **Nous devons être vigilants à ne pas mettre ces structures en difficulté qui, au-delà de leur rôle essentiel dans le parcours des bénéficiaires du RSA vers un emploi durable, ont aussi un rôle indéniable dans l'accompagnement social.** Il serait vraiment pertinent d'avoir un plan départemental d'accompagnement de ces structures, notamment pour les aider à aller vers une diversification de leurs sources de financement. »*

### Une expérimentation pour les gardes d'enfants

*« Je salue l'expérimentation en 2024 d'un dispositif mis en place pour l'accueil d'enfants dont les parents sont en démarche d'insertion, en souhaitant bien entendu que ce retour d'expérience soit positif et ainsi pérennisé, car **nous savons combien la problématique de garde d'enfants, notamment pour les femmes seules, est un frein au retour à l'emploi.** »*

### Expérimentation France Travail : une généralisation plus tardive que prévue ...

Contre notre avis, le Département du Loiret s'est engagé dans l'expérimentation du RSA conditionné à 15 heures d'activités par semaine, sur le territoire du Montargois. Après avoir annoncé sa généralisation à l'ensemble du Loiret pour le second semestre, le Président Marc Gaudet a fait machine arrière, Madame la Préfète indiquant que France Travail ne serait pas suffisamment prêt. La généralisation interviendra cependant au 1er janvier prochain, comme l'a annoncé le Premier Ministre Gabriel Attal. Des annonces précipitées pour Hélène Lorme : *« point commun de ses annonces précipitées : la généralisation sans attendre le moindre bilan. Que le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA soit une priorité, oui, que cela se fasse dans la précipitation, sans attendre les retours des expérimentations, et sans en connaître les moyens que nous devons allouer pour y arriver, non. Evaluons, analysons, faisons le bilan, et ensuite, prenons les décisions qui s'imposent, sur les moyens nécessaires à la généralisation de cette expérimentation et sur les liens à créer avec les entreprises. M. le Président, vous avez vous-même concédé récemment dans une interview à Sud Radio que, je cite, « c'est un peu timide au départ parce que c'est long à mettre en place », et que « pour les entreprises, c'est un peu plus compliqué » ...*

## BUDGET PRIMITIF 2024 : POUR DAVANTAGE DE JUSTICE SOCIALE

Dans un contexte budgétaire plus fragile, le budget 2024 du Département du Loiret s'élève à plus de 827 millions d'euros. **Si nous nous félicitons de voir l'investissement rester à un niveau élevé, nous regrettons que certaines mesures de justice sociale que nous réclamons ne trouvent pas leur place dans le budget.** Ainsi, nous nous sommes abstenus sur le budget proposé.



HÉLÈNE LORME

### La justice sociale au cœur de nos ambitions ...

*« Le contexte financier est certes plus contraint, mais reste « gérable » pour notre Département, contrairement à d'autres. En témoigne le maintien d'un haut niveau d'investissement. Dans ce contexte, et suite aux différents échanges que nous avons eu lors de cette session, des principes doivent nous guider. Principe-clé pour nous : la justice sociale, principe de solidarité collective. »*

### ... et qui doit être déclinée dans toutes les politiques départementales

*« La justice sociale, c'est de payer en fonction de ses revenus, ce qui justifie notre intervention sur la tarification sociale dans les collèges. La justice sociale, c'est également de s'assurer que tous ceux qui ont besoin d'une aide en bénéficient, et ce en luttant contre le non-recours aux droits. La justice sociale, c'est de faire en sorte que chaque jeune, quels que soient ses origines, son milieu social, ait les mêmes chances, les mêmes droits, et puisse devenir un citoyen autonome et épanoui, en s'assurant que notre politique jeunesse s'adresse à la majorité d'entre eux et soutienne les plus fragilisés. Ce sont sur ces sujets, que nous avons évoqué lors de la session, que nous attendons davantage. »*

### Pour une politique sportive inclusive

Parmi les autres rapports budgétaires à l'ordre du jour figuraient les actions dans le domaine sportif. Jean-Vincent Valliès a regretté la faible somme inscrite, 10 000 €, pour le soutien aux projets innovants « sports inclusifs » : *« que voulez-vous faire avec 10 000 euros ? Il faut former des éducateurs, trouver des bénévoles, adapter des équipements, etc. Je ne crois pas que nous soyons au rendez-vous du soutien à l'inclusion »*. Marie-Agnès Courroy a également regretté le manque de suivi des subventions aux comités sportifs.

### Un soutien à l'investissement des communes à maintenir

Depuis 2017, le Département soutient l'investissement des communes et intercommunalités. Le « volet 2 », volet finançant les projets à rayonnement intercommunal, a vu son enveloppe baisser de trois millions d'euros. Pour Grégoire Chapuis, il faut être vigilant sur la juste répartition de l'enveloppe : *« Cette baisse n'a pas été faite au prorata, mais majoritairement sur la Métropole d'Orléans et l'agglomération de Montargis. Nous serons particulièrement vigilants sur la répartition de ces trois millions, désormais fléchés spécifiquement sur des projets liés à la santé et à l'eau. Nous espérons qu'il y aura un juste équilibre entre les territoires sur ces enveloppes. »* Vanessa Slimani a complété en saluant cette politique, aux multiples effets bénéfiques : *« C'est une réelle plus-value pour les collectivités, financière mais aussi en termes d'ingénierie. C'est un outil indispensable qui contribue à l'investissement public. Il contribue également au développement économique de nos territoires, par le fait de faire travailler nos entreprises locales, et donc par la création d'emplois en proximité. »*

## EN BREF ...

### Des pompiers du SDIS manifestent devant l'Hôtel du Département



© Fédération Autonome des Pompiers

Le début de la session fut agité. Jeudi 15 février, une soixante de pompiers s'exprimait bruyamment sur le parvis de l'Hôtel du Département, à l'appel d'un syndicat autonome. Parmi leurs revendications : une revalorisation de leur régime indemnitaire et des primes supplémentaires. Pour le Président du Conseil d'Administration du SDIS, Marc Gaudet, le Département a déjà fait des efforts conséquents en termes de créations de postes et de revalorisation salariale. Grégoire Chapuis a précisé que nous étions tous « *très attachés aux conditions de travail et à l'attractivité des postes de nos pompiers, qui exercent des*

*métiers compliqués, avec un impact sur leur vie personnelle et sur leur santé* ». Il a demandé des éléments précis et factuels sur la rémunération de nos pompiers, en comparaison avec ce qui se fait dans d'autres SDIS.

### 20 000 euros pour un sondage de l'IFOP

Baptiste Chapuis s'est interrogé sur la pertinence d'un sondage, dont le coût est de 20 000 euros selon le Président Marc Gaudet, publié en janvier par le Conseil Départemental du Loiret. Ce sondage comportait 17 questions, dont une sur la notoriété du Président. Comme l'a rappelé Hélène Lorme : « *pour répondre aux attentes, pour répondre à nos objectifs, nous devons être au contact des principaux concernés, écouter les spécialistes, dresser un bilan objectif de nos actions. C'est cette base-là qui doit nous guider, bien plus que les sondages pour lesquels il est si difficile de tirer des conclusions.* »

### La loi SRU détricotée

À l'occasion du rapport budgétaire consacré au logement, Marie-Agnès Courroy est revenue sur l'annonce du Premier Ministre Gabriel Attal à propos de la loi SRU. Il a annoncé sa volonté d'intégrer le logement intermédiaire dans les objectifs de logements sociaux de la loi, suscitant la colère des acteurs du secteur. Pour Marie-Agnès Courroy, « *c'est une mesure inquiétante, alors que nous manquons déjà de créations de logements pour les personnes les plus fragiles. Cela va automatiquement et faire diminuer le nombre de logements sociaux destinés aux personnes les plus pauvres.* »

### Un retour à la normal après la cyberattaque

En octobre, le groupe de hackers Lockbit s'attaquait au Conseil Départemental du Loiret. Quelques mois plus tard, tout est rentré dans l'ordre. L'ensemble des services fonctionne à nouveau correctement. Hélène Lorme a tenu à remercier les agents du service informatique pour leur travail acharné, soirs et week-ends compris. Quelques jours après la session, le site des hackers a été mis hors ligne, suite à une opération de lutte contre la cybercriminalité menée par 11 pays, dont la France.